



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

—
SÉANCE DU 02 AVRIL 2024

DCM 24/022

RESSOURCES HUMAINES – Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO), de médiation à l'initiative des parties, de médiation à l'initiative du juge mise en œuvre par le CIG Grande Couronne

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 02 avril 2024 à 19h06, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. *(Convocation et affichage effectués le 27 mars 2024).*

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUFOUR Florence par M. SEKKAI Hadji
- M^{me} GOUAR Saara par M. BORDES Joël
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} PRIVAT Christine par M. BERTRAND Romain
- M. CADIOU Patrick par M. LECLERC Grégory
- M. BOIVIN Claude par M^{me} BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. FONTANA Alexandre, à 19h14 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} OROSCO Claire, à 19h19 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- M^{me} MICHEL Fleur
- M^{me} COLLET Jennifer



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 AVRIL 2024

VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 24/022

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

—
Objet : Adhésion à la mission de médiation à l'initiative des parties, de médiation à l'initiative du juge mise en œuvre par le CIG Grande Couronne

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de justice administrative, notamment ses articles L.213-1 et suivants et les articles R.213-1 et suivants de ce code,

Vu la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire, notamment ses articles 27 et 28,

Vu le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux,

Vu la délibération n° 2022-24 du Conseil d'administration concernant la mise en place pérenne de la mission de médiation préalable obligatoire et de la médiation facultative au CIG de la Grande Couronne,

Vu la délibération n°24-009 du 27 février 2024 portant sur l'adhésion de la Ville à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) mise en œuvre par le CIG Grande Couronne,

Considérant qu'il convient que la collectivité adhère également aux missions complémentaires de médiation à l'initiative des parties et de médiation à l'initiative du juge,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **DÉCIDE** d'adhérer à la mission de médiation à l'initiative des parties et de médiation à l'initiative du juge mise en œuvre par le CIG Grande Couronne.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation à l'initiative des parties et de médiation à l'initiative du juge du CIG, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
Service REM / Fonction 020 / Nature 6288

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 10 avril 2024

Publication effectuée le : 10 avril 2024

Exécutoire ce jour : 10 avril 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON